



**Thiers Dore
et Montagne**
L'INTERCO

DÉLIBÉRATION

N° 20180531-08

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 31 MAI 2018 à 18H30

Séance présidée par : Tony BERNARD, Président

Date de la convocation : 24 mai 2018

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Thiers Dore et Montagne s'est réuni le 31 mai 2018 à 18h30, Avenue du Général De Gaulle 63300 THIERS.

Conseiller.e.s présent.e.s :

Daniel LAFAY, Bernard LORTON, Ludovic COMBE, Jean-Pierre DUBOST, Philippe BLANCHOZ, Tony BERNARD, Christiane SAMSON, Catherine MAZELLIER, Jeannine SUAREZ, André IMBERDIS, Thomas BARNERIAS, Daniel BERTHUCAT, Jean Louis GADOUX, Aline LEBREF, Beatrice ADAMY, Michel GONIN, Serge PERCHE, Jacques COUDOUR, Patrick SAUZEDDE, Bernard VIGNAUD, Patrick SOLEILLANT, Bernard GARCIA, Daniel BALISONI, Didier ROMEUF, Philippe OSSEDAT, Frédérique BARADUC, Serge FAYET, Paul PERRIN, Serge THEALLIER, Abdelhraman MEFTAH, Nicole GIRY, Stéphane RODIER, Martine MUNOZ, Paul SABATIER, Gérard BAUREZ, Marie-Noëlle BONNARD, Benoît GENEIX, Thierry DEGLON, Claude GOUILLON-CHENOT, Françoise KORCZENIUK, Thierry BARTHELEMY, Didier CORNET, Jean-François DELAIRE, Pierre ROZE.

Conseiller.e.s ayant donné pouvoir :

Olivier CHAMBON à Bernard GARCIA
Marcel BARGEON à Jean-Pierre DUBOST
Philippe CAYRE à Christiane SAMSON
Marc DELPOSEN à Jeannine SUAREZ
Gérard GRILLE à Daniel BERTHUCAT
Pépita RODRIGUEZ à Bernard VIGNAUD
Claude NOWOTNY à Abdelhraman MEFTAH
Jacqueline MALOCHET à Thierry DEGLON
Farida LAÏD à Benoît GENEIX

Conseiller.e.s absent.e.s : Ghislaine DUBIEN, Eric CABROLIER, Jany BROUSSE, Carine BRODIN, Hélène BOUDON

Conseiller.e.s suppléant.e.s ayant voix délibérantes : José MONRUFFET, Guy PRADELLE, Sylvie CHAUNY

Secrétaire de séance : Thomas BARNERIAS

Conseillers en exercice :

58

Conseillers présents :

44

Suppléants ayant voix
délibérantes :

3

Conseillers représentés :

9

Total votants :

56

ACQUISITION DU BÂTIMENT DE LA CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE

Rapporteur : Tony BERNARD, Président

Dans la perspective d'installer son siège social sur la commune de Thiers, la Communauté de Communes Thiers Dore et Montagne a formulé à la Chambre de Commerce et d'Industrie (CCI), par courrier, une proposition d'achat du bâtiment dont la CCI est propriétaire, situé au 47 Avenue du Général De Gaulle, à Thiers.

Lors de sa réunion en date du 29 janvier 2018, l'Assemblée Générale de la Chambre de Commerce et d'Industrie Territoriale (CCIT) a décidé de céder le bâtiment à la Communauté de Communes. En 2017, une estimation des services des domaines avait été adressée à la Communauté de Communes, à sa demande. La valeur vénale du bien était alors estimée à 770 000€. Cependant, de nombreux éléments ont amené la Communauté de Communes à proposer l'acquisition pour un montant s'élevant à 900 000€. Il est à noter que ce montant intègre les mobiliers, dont l'inventaire précis sera annexé à l'acte authentique de vente.

L'écart est justifié par les arguments suivants :

- La configuration du lieu et son caractère « public » : Il s'agit d'un bâtiment de qualité, dont la configuration et l'aménagement intérieur sont susceptibles, en l'état, d'accueillir une administration, sans travaux supplémentaires d'importance autres que d'aménagement. Le terrain disponible autour du bâtiment permet également d'envisager une évolution du bâti par constructions modulaires, dans l'éventualité de prise de compétences supplémentaires par la collectivité. De plus, les locaux appartiennent à une entité publique (la CCI), élément pouvant faciliter la transaction.
- La capacité d'accueil : L'effectif du personnel administratif de la Communauté de Communes (40 agents environ) pourrait investir les lieux déjà pourvus de nombreux bureaux.
- La pertinence de l'implantation : Au regard de l'étendue et de la géographie de son territoire, de la nécessaire proximité avec la commune-centre (Ville de Thiers), la Communauté de Communes Thiers Dore et Montagne est en recherche d'un siège central. Implanté sur la partie basse de la Ville de Thiers, le bâtiment est à proximité directe des réseaux autoroutiers et l'accès aux différentes composantes du territoire en est facilité.
- L'urgence : Suite à la fusion, la Communauté de Communes, depuis sa naissance, a été contrainte de conserver les 4 sites historiques que sont les anciens sièges des 4 anciennes communautés de communes (Puy-Guillaume, Courpière, Celles-sur-Durolle et Thiers). Dans une perspective de rationalisation des dépenses de fonctionnement, il convient dans un avenir proche, de limiter les dépenses inhérentes à chacun de ces sites (fluides, téléphonie, loyer pour ce qui concerne le site d'Audembron...) et les dépenses inhérentes aux déplacements des personnels entre les antennes actuelles. Un regroupement des personnels administratifs permettra ainsi des économies sur les déplacements, épargnera du temps de travail à l'encadrement intermédiaire et facilitera le pilotage des équipes et des services.

Il est précisé que la délégation du Conseil Communautaire au Président intègre la possibilité de réaliser l'(les) emprunt(s) nécessaire(s) à l'achat, aux charges et conditions les plus intéressantes pour la collectivité.

Ayant entendu l'exposé qui précède,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Autorise** le Président à réaliser l'acquisition du bâtiment au montant de 900 000€ et à signer l'ensemble des actes relatifs aux transactions s'y rapportant.

TOTAL VOTANTS : 56	Conseillers présents : 47	Représentés : 9	Non-participation :
TOTAL DES VOIX EXPRIMÉES : 55	Pour : 55	Contre :	
Abstentions : 1			
D. ROMEUF			

Pour ampliation certifiée conforme,

Le Président,

Tony BERNARD,
Maire de Châteldon



AR PREFECTURE

063-200070712-20180531-20180531_08-DE
Regu le 15/06/2018

